

Situation à fin 2022



Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

Panorama de l'offre d'accompagnement et de
réadaptation en direction des personnes
déficientes visuelles et sourdaveugles



Rédaction :

**Julie BERTHOLON
Ruben ENDRES
Muriel RATEAU**

**Fédération des Aveugles et Amblyopes de France
6 rue Gager Gabillot
75015 Paris
contact@aveuglesdefrance.org**

Paris, le 28 février 2023



Panorama de l'offre d'accompagnement et de réadaptation en direction des personnes déficientes visuelles et sourdaveugles

Table des matières

Panorama de l'offre d'accompagnement et de réadaptation en direction des personnes déficientes visuelles et sourdaveugles.....	3
1. Méthodologie générale	5
2. Typologie des établissements et services étudiés	6
Enfants	6
Adultes	6
Tableaux récapitulatifs : nombre de structures accueillant un public déficient visuel et sourdaveugle (France, 2022)	7
Synthèse : nombre de places par type de structure accueillant des personnes déficientes visuelles et sourdaveugles (France, 2022)	8
3. Offre d'accompagnement en direction des enfants déficients visuels et sourdaveugles.....	9
Cartographie du nombre de places dans les ESMS : Enfants déficients visuels et sourdaveugles ..	11
Liste des ESMS : Enfants déficients visuels et sourdaveugles	12
4. Offre d'accompagnement en direction des adultes déficients visuels et sourdaveugles	16
Cartographie du nombre de places dans les ESMS : Adultes déficients visuels et sourdaveugles ..	17
Liste des ESMS : Adultes déficients visuels ou sourdaveugles	18
5. Centres de ressources.....	27
6. Offre en soins de suite et de réadaptation (SSR/SMR) spécialistes du handicap visuel	28
Liste des services de soins de suite et de réadaptation (SSR) pour adultes ou enfants déficients visuels	28
Cartographie des services de soins de suite et de réadaptation (SSR) pour adultes ou enfants déficients visuels	29

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France regroupe une cinquantaine d'associations intervenant en faveur des personnes déficientes visuelles à tous les âges de la vie, des tout-petits jusqu'aux personnes (très) âgées. Certaines associations adhérentes interviennent bénévolement au titre du lien social et de l'entraide, d'autres gèrent des établissements et services médico-sociaux (ESMS), des structures sanitaires ou des maisons d'édition adaptée. Toutes partagent un engagement résolu en faveur de la citoyenneté et de l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes.

L'accès à des services d'accompagnement et de réadaptation pour toute personne concernée, quel que soit son lieu de vie, est à ce titre indispensable¹.

Or, l'expérience montre que le nombre de places est globalement insuffisant compte-tenu des besoins, et que des départements et régions entières restent dépourvues de services spécialisés. Outre les listes d'attente souvent longues pour accéder à une place, les personnes concernées sont ainsi fréquemment obligées de suivre une réadaptation loin de leur domicile et dans un environnement qui n'est pas celui de leur quotidien. C'est particulièrement problématique dans l'apprentissage de techniques de locomotion (orientation et mobilités), où l'acquisition de techniques de base doit être complétée par un repérage *in situ*. C'est dans ce cadre sécurisé que la personne aveugle apprend les trajets qu'elle sera amenée à emprunter au quotidien.

Dans de rares cas, ce besoin peut être couvert par des professionnels libéraux, mais leur nombre limité, leur accessibilité financière et géographique sont autant de freins à un accompagnement de proximité pour les personnes déficientes visuelles, dans un contexte où les besoins augmentent structurellement du fait du vieillissement.

La problématique est similaire concernant les enfants déficients visuels. Les besoins concernent ici notamment l'acquisition de l'autonomie et l'accompagnement des apprentissages scolaires, en vue de favoriser l'inclusion des enfants. Bien qu'une large majorité de départements soient couverts grâce à la présence d'un ou plusieurs ESMS spécialisés, le nombre de places n'est pas toujours suffisant et il demeure de nombreux territoires complètement dépourvus d'une offre d'accompagnement des enfants déficients visuels. Ce sont autant de chances perdues pour les enfants, et de familles laissées pour compte : ce n'est pas acceptable !

Le panorama que nous présentons ci-après a pour objectif de faire le constat des inégalités territoriales de l'offre dédiée à l'autonomie des personnes déficientes visuelles. En alertant ainsi les pouvoirs publics, nous les invitons à creuser la question du nombre (ou de l'absence) de places sur leur territoire, et de remédier aux carences constatées.

¹ Notre propos porte sur les ESMS et les services de soins de suite et de réadaptation (SSR, désormais SMR) dédiés à l'acquisition et au maintien de l'autonomie des personnes déficientes visuelles. Il ne prend pas en compte l'offre de soins en ophtalmologie qui a, elle, pour objet le traitement d'une maladie.



1. Méthodologie générale

Les données présentées ci-après ont été recueillies de deux manières. Tout d'abord, nous nous sommes appuyés sur la base de données FINESS, en accès libre², qui recense l'ensemble des établissements et services médico-sociaux ainsi que les structures sanitaires. Pour déterminer si un département est couvert par un établissement ou service spécialisé, nous nous sommes basés sur l'adresse d'immatriculation de ce service. Si des services interviennent dans un département voisin par dérogation, cette information n'apparaît pas sur la carte.

En exportant la liste des types d'établissements théoriquement susceptibles d'accueillir des enfants ou adultes déficients visuels ou atteints de surdité, nous avons ensuite filtré ces données en fonction du **type de public pour lequel l'ESMS dispose d'une autorisation, codé comme « clientèle » dans FINESS**. Les ESMS pouvant accueillir plusieurs « clientèles », nous avons retenu toutes les structures qui comptent les personnes déficientes visuelles, avec ou sans troubles associés, ainsi que les personnes sourdaveugles parmi leur « clientèle ». Le volume d'accueil réel de ce public peut naturellement différer de ces données administratives, à la hausse comme à la baisse. Il n'est également pas exclu que des ESMS disposant d'une autorisation pour ce public ne l'accompagnent plus faute de professionnels aux compétences requises, ou encore que des structures interviennent par dérogation.

Plus généralement, le nombre de places autorisé reste une valeur théorique et nous avons connaissance de nombreux établissements et services dont la file active dépasse largement l'agrément initial.

En complément de cette première démarche, **nous avons croisé nos données avec les connaissances d'autres associations nationales** (ANPEA³, AFIADV⁴), des nombreux professionnels et militants associatifs de notre réseau. Cette intelligence collective a ainsi permis de « fiabiliser » les données. Des recherches ciblées sur les sites internet des établissements ou de leurs gestionnaires ont également été effectuées.

Concernant plus spécifiquement les services de soins de suite et de réadaptation (SSR), nous avons procédé à rebours en interrogeant divers experts, puis en consultant la base FINESS. En effet, la classification de ces structures ne connaît pas de spécialité « déficience visuelle ». Les structures dédiées au handicap visuel disposent donc généralement d'un agrément au titre de SSR « polyvalent ». Et ce même quand leur activité concerne la seule déficience visuelle. En conséquence, il n'aurait pas été possible d'identifier ces centres d'expertise dans la masse des SSR, à l'exception de ceux dont le nom mentionne les déficiences visuelles ou sensorielles.

Comme toute étude à large échelle, celle-ci n'est sans doute pas exempte de certaines inexactitudes, ou d'un décalage entre les données consignées dans FINESS et la pratique quotidienne des structures.

Si à la lecture de ce document, vous identifiez de tels décalages, nous vous invitons à nous les faire connaître en envoyant un message à j.bertholon@aveuglesdefrance.org. Vous contribuerez ainsi à une connaissance plus fine de l'offre d'accompagnement du handicap visuel.

² Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), [consulter la base en ligne](#)

³ Association nationale des parents d'enfants aveugles (ANPEA), Etat des lieux de l'accompagnement des enfants et jeunes déficients visuels par les services médico-sociaux en France, 2021 ([lien vers l'étude](#))

⁴ Association Francophone des Instructeurs pour l'Autonomie des personnes Déficientes Visuelles ([lien vers le site](#))

2. Typologie des établissements et services étudiés

Les champs médico-social et sanitaire se caractérisent par une grande diversité de services spécialisés. La nomenclature appliquée à ces structures désigne parfois des types d'établissements et services clairement associés à un type de handicap, et dans d'autres cas une même catégorie peut cacher une diversité de spécialisations.

Enfants

Ainsi les centres d'accueil médico-social précoces (CAMSP) sont généralistes et accueillent tout enfant de moins de 6 ans en situation de handicap. Il existe de rares CAMSP pour lesquels la spécialité en déficience visuelle ou sensorielle est indiquée dans FINESS, mais nous n'excluons pas que d'autres de ces structures proposent également un accompagnement dédié aux enfants déficients visuels.

Les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) sont une catégorie d'établissements susceptible d'accompagner des enfants déficients visuels de 0 à 20 ans. Certains services sont référencés sous cette appellation générale, tandis que d'autres prennent l'appellation de Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire pour les enfants déficients visuels (S3AIS ou SAAAS), une sous-catégorie de SESSAD qui indique clairement leur spécialisation. De même, les services d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEP) font partie de la catégorie des SESSAD tout en étant un type d'établissement spécifique au handicap sensoriel.

Les Instituts pour Déficients Visuels (IDV) et des Instituts d'Education Sensorielle (IES) accueillent ou accompagnent spécifiquement des enfants avec un handicap visuel, dont certains rencontrent des troubles associés.

Adultes

Concernant les personnes adultes, les ESMS couvrent les champs de la réadaptation, de l'accompagnement social, de l'hébergement et de la vie professionnelle.

Nous avons pris en compte les SSR spécialisés dont nous avons connaissance (voir plus haut), les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), les Etablissements d'accueil médicalisés (EAM) qui englobent les Foyers d'accueil médicalisés (FAM) et Maisons d'accueil spécialisés (MAS), ainsi que les Etablissements d'accueil non médicalisés (EANM), parmi lesquels les Foyers d'hébergement (FH) et Foyers de vie (FV).

Les structures ayant pour vocation de favoriser l'activité professionnelle en milieu ordinaire ou protégé, que nous avons prises en compte, sont les Etablissements et services de préorientation (ESPO), les Etablissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP), les Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) et les Entreprises adaptées (EA).

Aucune des catégories d'établissements et de services pour adultes n'est spécifique aux personnes déficientes visuelles, mais au sein de chaque catégorie, les établissements peuvent être spécialisés dans l'accueil de ce public.

Enfin, nous avons tenu compte des 4 centres de ressources spécialisés dans l'accompagnement de personnes atteintes de déficiences visuelles graves ou de surdité.

Par ailleurs, il existe de rares Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) spécialisés dans la prise en charge de personnes âgées aveugles ou malvoyantes, ainsi que quelques services à domicile sensibilisés à la question. La vocation de ces structures diffère de celles citées ci-avant, et leur régime d'autorisation ne permet pas d'identifier d'éventuelles spécialisations. Nous avons donc choisi de ne pas les inclure dans ce panorama.

Tableaux récapitulatifs : nombre de structures accueillant un public déficient visuel et sourdaveugle (France, 2022)

- ESMS Enfants

Type d'établissement « Enfants »	Public accueilli	Nombre de structures identifiées
CAMSP	0-6 ans	7
SESSAD	0-20 ans	100
IDV	3-20 ans	29
IES	3-20 ans	16
Total		152

- ESMS Adultes

Type d'établissement « Adultes »	Public accueilli	Nombre de structures identifiées
Services d'accompagnement		
SAMSAH	20 ans ou plus	18
SAVS	20 ans ou plus	18
Etablissements d'hébergement		
EAM	20 ans ou plus	20
Dont MAS	20 ans ou plus ⁵	2
Dont FAM	20 ans ou plus	13
Dont méd. tout ou partie	20 ans ou plus	5
EANM	20 ans ou plus	37
Dont FH	20 ans ou plus	8
Dont FV	20 ans ou plus	21
Dont EANM sans détail	20 ans ou plus	8
Structures de formation et de travail protégé		
ESPO	16 ans ou plus	2
ESRP	16 ans ou plus	8
ESAT	20 ans ou plus ⁵	19
EA	16 ans ou plus	9
Total		131

- Autres établissements

Autres établissements	Public accueilli	Nombre de structures identifiées
SSR Polyvalent (DV)	Enfants/adultes	14
Centres de ressources	Tout âge	4

Il existe **152 établissements et services** dédiés à l'accompagnement d'**enfants déficients visuels ou sourdaveugles** en France, soit moins d'un et demi par département en moyenne théorique. La suite du document présentera la répartition géographique de ces structures, qui fait apparaître des zones importantes non couvertes.

Pour l'accueil et l'accompagnement de **personnes déficientes visuelles ou sourdaveugles adultes**, il existe **131 établissements et services** dédiés. Près de la moitié (soit 57) sont des établissements d'accueil et d'hébergement pour public déficient visuel avec ou sans troubles associés. 38 structures

⁵ A titre exceptionnel, certaines personnes peuvent être admises dès l'âge de 16 ans au lieu de 20

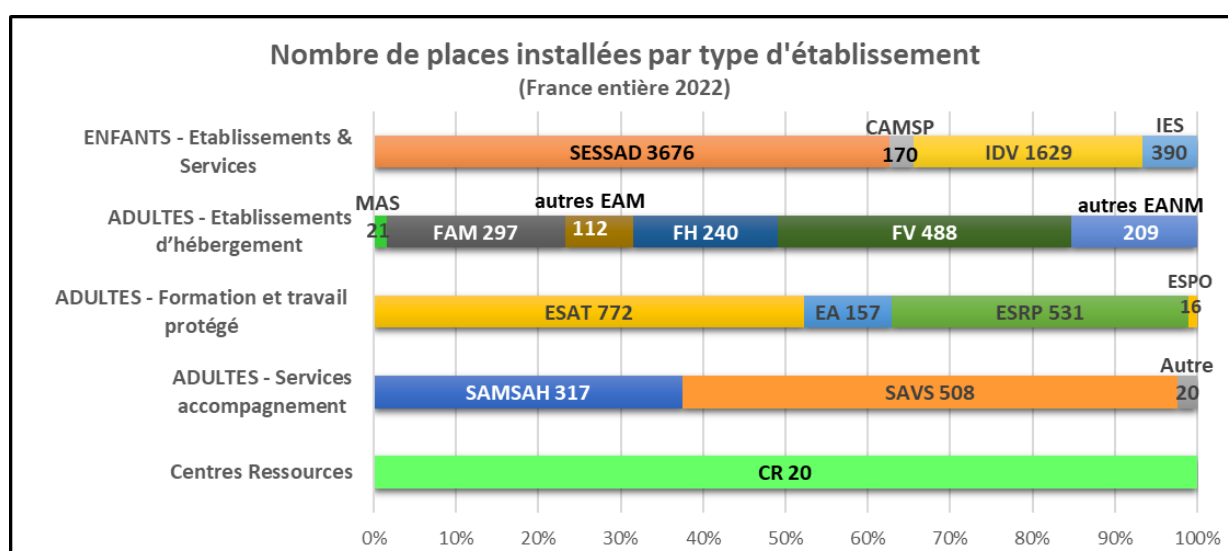
accompagnent ce public en matière d'emploi et de formations adaptées. Il est à noter que seules 36 structures accompagnent spécifiquement un public adulte déficient visuel ou sourdaveugle en matière de vie sociale dans son cadre de vie habituel.

A cela s'ajoutent **14 SSR (ou SMR) dédiés à la réadaptation fonctionnelle**. Ces structures relèvent du secteur sanitaire et proposent des soins et réadaptations ponctuelles. Enfin **4 centres de ressources** apportent appui et expertise aux personnes déficientes visuelles de tout âge, généralement suivies par d'autres services en parallèle. Nous avons consacré une partie spécifique à ces structures aux statuts variés.

Synthèse : nombre de places par type de structure accueillant des personnes déficientes visuelles et sourdaveugles (France, 2022)

Au-delà du nombre de structures et de leurs spécificités, **c'est aussi le nombre de places qui nous intéresse, autrement dit la capacité à accueillir effectivement des personnes** orientées par la MDPH principalement. La plateforme ViaTrajectoire Handicap ne permet pas, à ce stade, de suivre la disponibilité en temps réel de ces places. Mais nous savons que **de nombreux ESMS accueillent ou accompagnent un nombre bien supérieur de personnes par rapport à l'agrément** (et donc des financements) dont ils disposent. Dans sa dernière étude, l'ANPEA donne un aperçu de ce phénomène pour le secteur « enfant »⁶. Or, les problématiques sont similaires pour les structures du secteur « adulte » qui sont dans bien des cas obligés de mettre en place des listes d'attente, et de retarder ainsi de plusieurs mois l'accès des personnes à un accompagnement adapté.

Le graphique ci-après présente le nombre de places identifié par type d'établissement, étant précisé que nous avons pris en compte uniquement les places dédiées au public déficient visuel et sourdaveugle dans le cas où l'établissement ou service accompagne plusieurs publics. Notre analyse comprend par ailleurs deux services pour lesquels nous savons d'expérience qu'ils accueillent des enfants déficients visuels, mais pour lesquels nos recherches n'ont pas permis d'établir le nombre exact de places autorisé. Nous leur avons attribué un nombre de places par défaut.



L'analyse fait apparaître que l'offre à destination des enfants prend majoritairement la forme de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), cette catégorie comprenant notamment les services petite enfance (SAFEP, 0 à 3 ans) et les services d'accompagnement de la scolarisation

⁶ ANPEA, art. cit., p. 23. ([lien vers la partie « Les difficultés de fonctionnement rencontrées par les services »](#))

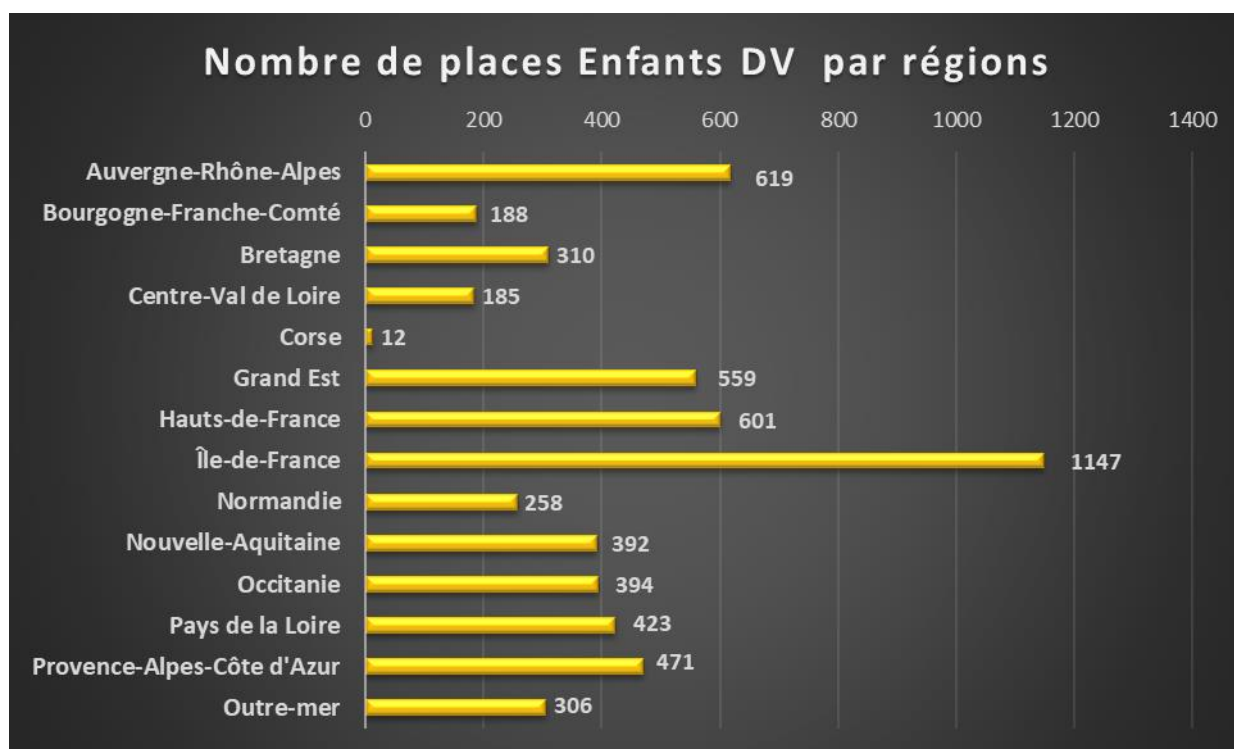
(SAAAS, 3 à 20 ans). A ces services mobiles favorisant l'inclusion s'ajoutent les Instituts pour déficients visuels. Ces établissements historiques accompagnent également des enfants dans leur vie et scolarité en milieu ordinaire, mais gardent pour beaucoup un internat capable d'héberger les enfants. Les centres d'accueil médico-social précoce (CAMSP) et les Instituts d'éducation sensorielle (IES) présentent un petit nombre de places dédiées au handicap visuel, notamment spécialisées dans l'accueil d'enfants sourdaveugles pour cette dernière catégorie.

L'offre médico-sociale en direction des adultes déficients visuels se décline en trois domaines : établissements et foyers d'hébergement, établissements de la formation et du travail protégé et services d'accompagnement en milieu ordinaire. Le secteur de la formation et du travail concentre un nombre important de places (40% du total adultes), alors qu'il ne présente que 29% des structures pour adultes. A l'opposé, les services d'accompagnement pour adultes ont des capacités d'accueil limitées. Elles représentent 23% des places adultes pour près de 27% des structures.

3. Offre d'accompagnement en direction des enfants déficients visuels et sourdaveugles

Sur le territoire national, 5865 places pour enfants déficients visuels et/ou atteints de surdité sont disponibles.

L'analyse de leur répartition par régions, avec le graphe ci-après, fait apparaître une plus forte concentration de places dans les régions les plus peuplées, sans grande surprise. **Plus de 65% du total des places est ainsi autorisé dans 6 des 8 régions les plus peuplées** : Ile de France (1147), Auvergne-Rhône-Alpes (619), Grand Est (559), Hauts de France (601), PACA (471), Pays de la Loire (423). L'Occitanie (394) et la Nouvelle Aquitaine (392), respectivement 3^e et 4^e peuplées de France, peuvent à cet égard apparaître comme sous-dotées.

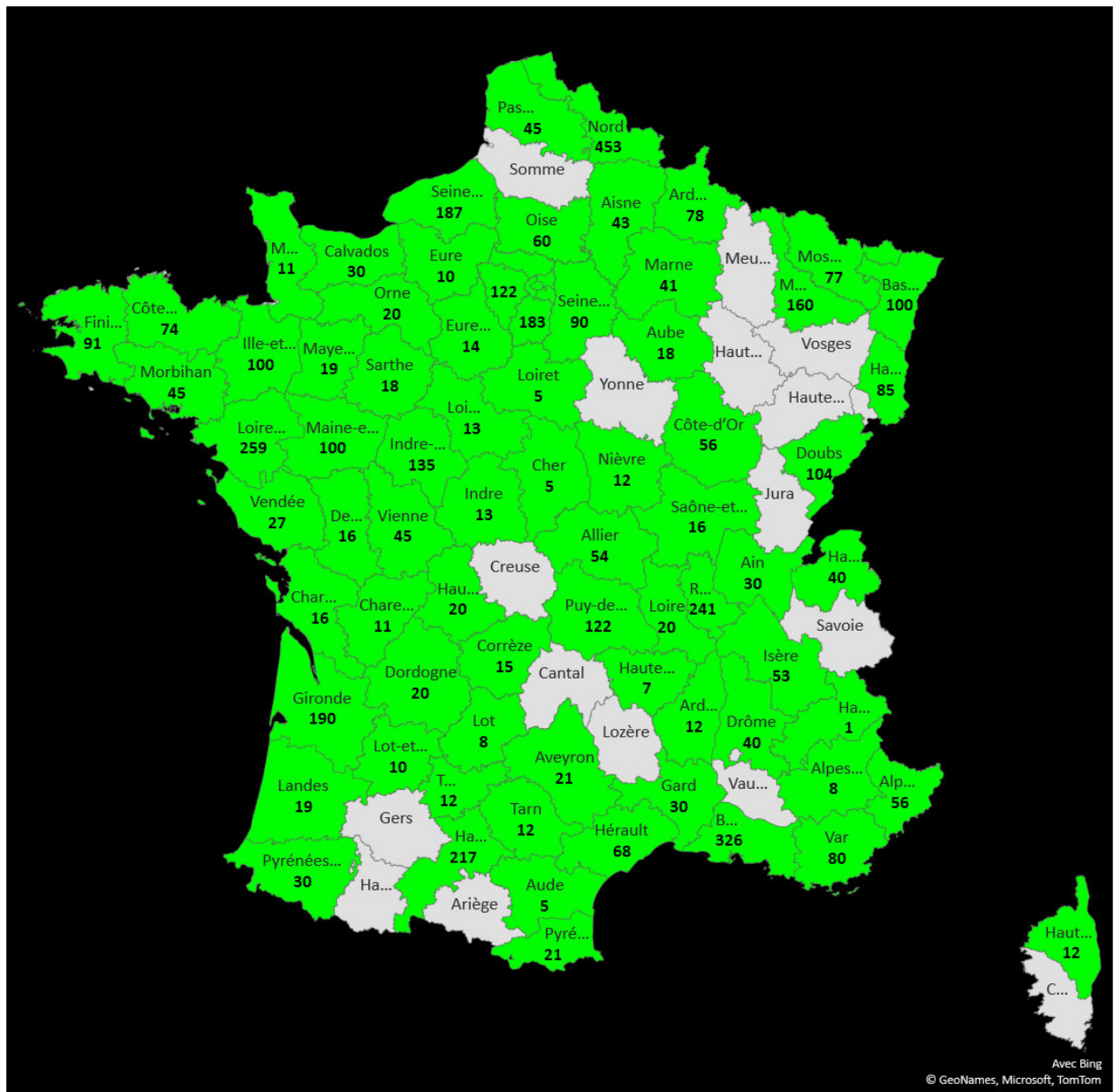


En revanche, compte-tenu de l'étendue géographique des régions, singulièrement depuis leur réforme en 2015, l'échelle territoriale plus pertinente pour l'analyse nous semble être le département.

La répartition des places d'accompagnement pour enfants déficients visuels ou sourdaveugles par départements, se présente comme suit :

- **Sur le territoire métropolitain** : 5559 places se répartissent sur 80 départements. Par conséquence, nous identifions **16 départements** (la Corse étant désormais une collectivité unique) **qui semblent être complètement dépourvus de services « enfants » spécialisés dans la déficience visuelle**, à savoir : l'Ariège, le Cantal, la Creuse, le Gers, le Jura, la Lozère, la Haute-Marne, la Meuse, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Saône, la Savoie, la Somme, le Vaucluse, les Vosges, l'Yonne et le Territoire de Belfort. Ces départements apparaissent en blanc sur la carte en page 11.
- **Dans les départements d'outre-mer**, 306 places se répartissent comme suit sur les 5 départements : Guadeloupe 35 ; Martinique 59 ; Guyane 80 ; La Réunion 111 et Mayotte 21.





(données FINESS à fin 2022 - France métropolitaine)

**« Nous identifions 16 départements
qui semblent être complètement dépourvus de services enfants
spécialisés dans la déficience visuelle »**

Liste des ESMS : Enfants déficients visuels et sourdaveugles

Départements	Noms et types de structure	Nb places
01 Ain	SIAAM01 - SAFEP - SAAAI	30
02 Aisne	SESSAD APAJH	43*
03 Allier	IDV - IJA LES CHARMETTES	29
	SAFEP & SAAAI DE L'ALLIER	25
04 Alpes-de-Haute-Provence	SESSAD LA DURANCE	8
05 Hautes-Alpes	SESSAD DI-DV	1
06 Alpes-Maritimes	SAFEP SAAAI CLEMENT ADER (ES IDV)	48
	IDV CLEMENT ADER	8
07 Ardèche	SVE DEFICIENTS VISUELS SAAAS	12
08-Ardenne	SESSAD CTRE D'AUDIOPH ET EDUC SENSORI	55
	IES - CTRE D'AUDIOPHONOL ET D'EDUC SENSORIEL	23
10 Aube	IES - INSTIT EDUC SENSOR VISUELLE CHANTELOUP	6
	SESSAD DEFICIENTS VISUELS	12
11 Aude	IDV - CESDV IJA AUDE	5
12 Aveyron	SESSAD DU CDDS	12
	IES - C.D.D.S	9
13 Bouches du Rhône	IDV L'ARC EN CIEL	125
	SAFEP SAAAI L'ARC EN CIEL (ES IDV)	121
	CAMSP ST LOUIS	80
14 Calvados	S3AIS & SAFEP	30
16 Charente	SAAAI DEFIC. VISUEL - BEL AIR	11
17 Charente-Maritime	SAAAI/SSEFIS/SESSAD DYSPHASIE	16
18 Cher	SESSAD DEFICIENTS SENSORIELS	5
19 Corrèze	SESSAD DE TULLE	1
	SESSAD APAJH19	11
	SESSAD - EESSAD	3
20 Corse	IES - CDAV DE BASTIA	12
21 Côte-d'Or	IES - DIADEVA PEP CBFC	56
22 Côtes-d'Armor	SAAAI ST BRIEUC	24
	SAFEP ST BRIEUC	8
	IDV - CENTRE POUR DEFICIENTS VISUELS	24
	SAAAI PLENEE JUGON	18
24 Dordogne	SESSAD AILHAUD CASTELET	20
25 Doubs	IDV - CRDV DES SALINS DE BREGILLE	104
26 Drôme	SVE DEFICIENTS VISUELS SAAAS	40
27 Eure	SESSAD IRIS ASS DEP PEP27	10
28 Eure-et-Loir	S.E.S.S.A.D. 2SAI PEP 45	14
29 Finistère	INSTITUT IPIDV CLAIR OBSCUR	91
30 Gard	SESSAD FAF - SITE DE NÎMES	30
31 Haute-Garonne	CESDV IJA	60
	SESSAD INTERDEPARTEMENTAL LESTRADE	75
	IES - CENTRE JEAN LAGARDE - PARC ST AGNE	23
	IES - CENTRE DE LESTRADE	59
	SESSD - SERVICE ACCOMPAGNEMENT ANDRE MATHIS	0
33 Gironde	SESSAD DU CSES PEYRELONGUE	75
	CSES ALFRED PEYRELONGUE DEF. VISUELS	115

Départements	Noms et types de structure	Nb places
34 Hérault	SESSAD FAF - SITE DE MONTPELLIER	46
	SESSAD FAF - SITE DE BEZIERS	22
35 Ille-et-Vilaine	CENTRE ANGELE VANNIER	25
	SAAAS CENTRE ANGELE VANNIER	75
36 Indre	SAFEP - SSEFIS ARC EN CIEL	13
37 Indre-et-Loire	IES - IRECOV	50
	SESSAD (GASD)	85
38 Isère	SESSAD - SVCE/DEFICIENTS VISUELS SAAAS	53
40 Landes	SESSAD SAAAS ET SSEFS	19
41 Loir-et-Cher	SESSAD DTP 41	13
42 Loire	SAAAS	20
43 Haute-Loire	SAFEP-SAAAS (CRDV)-SITE DE CHADRAC	7
44 Loire-Atlantique	IES VISUELS LA DURANTIERE APAJH 44	8
	IES DV OCENS	102
	SESSAD SAFEP S3AS DV OCENS	100
	SAAAS APAJH 44	49
45 Loiret	S.E.S.A.D. 2SAI PEP 45	5*
46 Lot	SESSAD - SERV AIDE SOUTIEN INTEGRATION CAHORS	8
47 Lot-et-Garonne	SAAAS - IRSA	10
49 Maine-et-Loire	IDV - INSTITUT MONTECLAIR	45
	SAAAS-SAFEP MONTECLAIR	55
	CAMSP POLYVALENT DEPARTEMENTAL	0
50 Manche	SESSAD DEFICIENTS VISUELS - PEP 50	11
51 Marne	IES - CRESVAL INSTITUT MICHEL FANDRE	12
	S.S.E.S.A.D DU CRESVAL	29
53 Mayenne	SESSAD - SERDAA	19
54 Meurthe-et-Moselle	SCE ACCOMP EDUC ET PEDAGOGIQUE - CEDV	105
	SECT EDUC ET PEDAG AVEC HEBERGT - CEDV	55
56 Morbihan	SSJDV GABRIEL DESHAYES	45
57 Moselle	INSTITUT EDUC SENSORIELLE- DEF VISUELS	5
	SESSAD PR DEF VISUELS DE L'IES METZ	36
	ANTENNE SESSAD DEF VIS-AUD THIONVILLE	29
	ANTENNE SESSAD DEF VIS-AUD A FREYMING	7
58 Nièvre	SESSAD VOIR ENSEMBLE NEVERS	12
59 Nord	SAFEP	10
	IME LA PEPINIERE	88
	SAAAS DE L'EPI DE SOIL	135
	GAPAS	35
	SAFEP DE LA PEPINIERE	15
	SAAAS DE L'IME LA PEPINIERE	20
	CAMSP DUNKERQUE	0
	SAAAS DE L'IJA	90
	INSTITUT DES JEUNES AVEUGLES	60
60 Oise	SAFEP-SAAAS PEP60 AGNETZ	60
61 Orne	S.A.A.A.S- SAFEP - ALENCON	20
62 Pas-de-Calais	SESSAD BORIS VIAN	35
	ANTENNE SESSAD	10
63 Puy-de-Dôme	SAFEP & SAAAS (CRDV) - SITE CLERMONT	84
	CENTRE RÉÉDUCATION DEFICIENTS VISUELS	38



Départements	Noms et types de structure	Nb places
64 Pyrénées-Atlantiques	SESSAD PLATEFORME INCLUS BEARN SOULE	30
66 Pyrénées-Orientales	SESSAD SERVICE D'EDUCATION VISUELLE	21
67 Bas-Rhin	CENTRE LOUIS BRAILLE STRASBOURG	20
	SESSAD LOUIS BRAILLE	80
68 Haut-Rhin	IDS LE PHARE	5
	SESSAD LE PHARE	80
69 Rhône	INST D'EDUC SENSORIELLE LES PRIMEVERES	43
	S3AS DE VILLEURBANNE	72
	CAMSP POUR DEFICIENTS VISUELS	45
	S3AS CITE PELLET RUE DE FRANCE	81
71 Saône-et-Loire	SAFEP-SAAAS-PCPE 71 VOIR ENSEMBLE	16
72 Sarthe	S3AS 72	15
	SESSAD PRO	3
73 Savoie	SAAAIS/SAFEP	0
74 Haute-Savoie	SAAAIS/SAFEP	40
75 Paris	SAAAS DE L INST NAT JEUNES AVEUGLES	50
	INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES	18
	INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES	173
	INSTITUT D'EDUCATION SENSORIELLE	68
	SESSAD SIAM 75	60
76 Seine-Maritime	CENTRE NORMANDIE LORRAINE MESNIL ESNAR	187
77 Seine-et-Marne	SAAAIS MELINA	40
	SAAAIS CLIN D OEIL 77	50
78 Yvelines	ETAB POUR ENF SOURDS AVEUGLES	32
	SIAM DE L APAJH 78	90
79 Deux-Sèvres	SAAAIS DEFICIENTS VISUELS - GPA	16
81 Tarn	CESDV-IJA SITE D'ALBI	12
82 Tarn-et-Garonne	CESDV-IJA SITE DE MONTAUBAN	12
83 Var	PÔLE SENSORIEL	80
85 Vendée	SAAAIS	27
86 Vienne	CTRE EDUC SPEC SOURDS AVEUGLES	30
	SAAAIS DEFICIENTS VISUELS	15
	CAMSP APSA	0
87 Haute-Vienne	SESSAD AIME LABREGERE	20
91 Essonne	IME JEAN PAUL	50
	SESSAD PRO DV VALENTIN HAUY	10
	IMPRO VALENTIN HAUY	36
	SESSAD LE TREMPIN	22
	SIDVA	65
92 Hauts-de-Seine	SAAAIS-SAFEP APAJH	70
	SAFEP APAJH	5
93 Seine-Saint-Denis	SAAAS SIMONE DELTHIL	88
	CAMSP SIMONE DELTHIL	10
94 Val-de-Marne	SESSAD DE CRETEIL	20
	SAFEP SDIDV JANINA GANOT	10
	SAAAIS ET SDIDV JANINA GANOT	100
95 Val-d'Oise	SAAAIS SAFEP SIAM 95	80
971 Guadeloupe	CENTRE DE BASSE VISION GUADELOUPE	35
972 Martinique	SEES HA	4

Départements	Noms et types de structure	Nb places
	SECTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE	24
	SESSAD AMEDAV	31
973 Guyane	SRV D'ÉDUC & SOUTIEN AVEUG ET MALVOYANTS	80
974 La Réunion	IES LA RESSOURCE - NORD	35
	IES LA RESSOURCE - SUD	6
	IES LA RESSOURCE - OUEST	10
	SESSAD LA RESSOURCE	60
976 Mayotte	SAAAIS	21

Les nombres marqués d'un () représentent une approximation des places dédiées aux enfants déficients visuels, quand le régime d'autorisation porte sur un volume de places englobant plusieurs types de handicaps ou que le nombre exact de places n'est pas connu.*

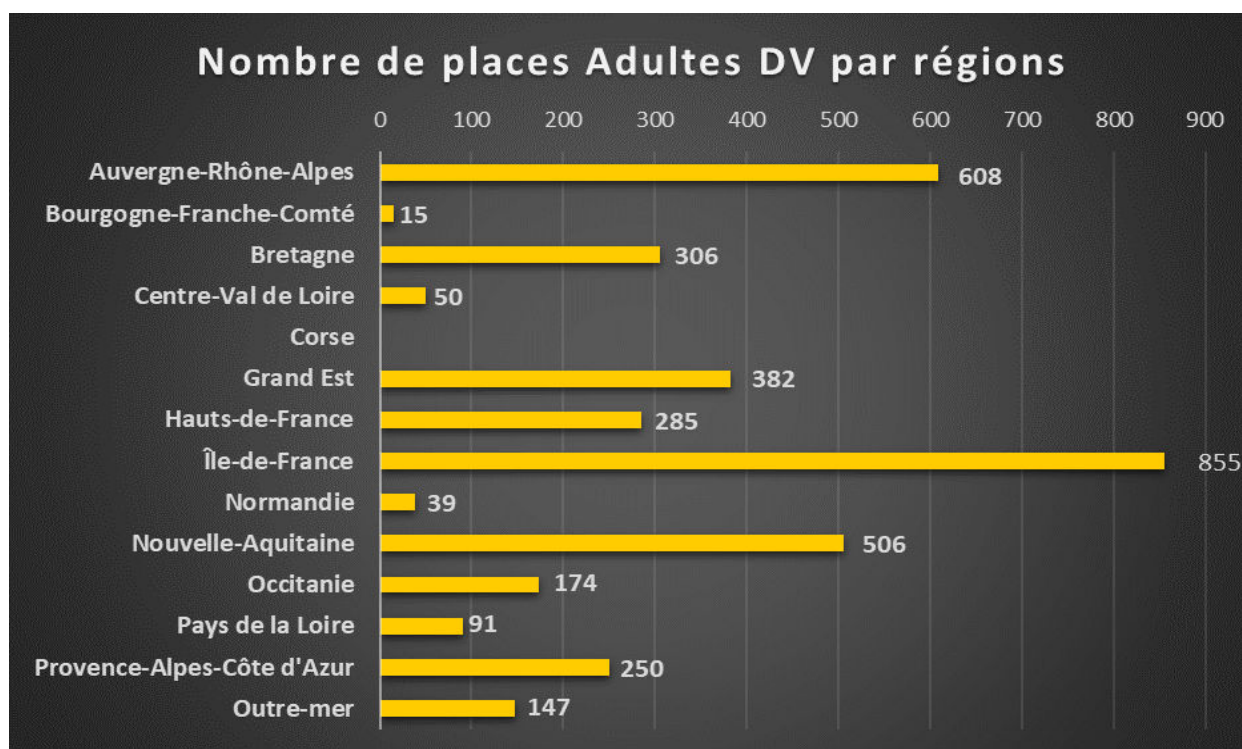


4. Offre d'accompagnement en direction des adultes déficients visuels et sourdaveugles

Sur le territoire national, 3708 places pour adultes déficients visuels ou atteints de surdicécité sont installées et réparties comme suit sur les différentes régions, avec **une plus grande concentration de places, plus de 63%, sur les 4 régions suivantes** : Ile de France (855), Auvergne-Rhône-Alpes (608), Nouvelle Aquitaine (506) et Grand Est (382).

Quant aux autres régions, les places se répartissent comme suit : Bretagne (306), Hauts-de-France (285), PACA (250), Occitanie (174), Outre-mer (147), Pays de la Loire (91), Centre-Val de Loire (50), Normandie (39), Bourgogne-Franche-Comté (15).

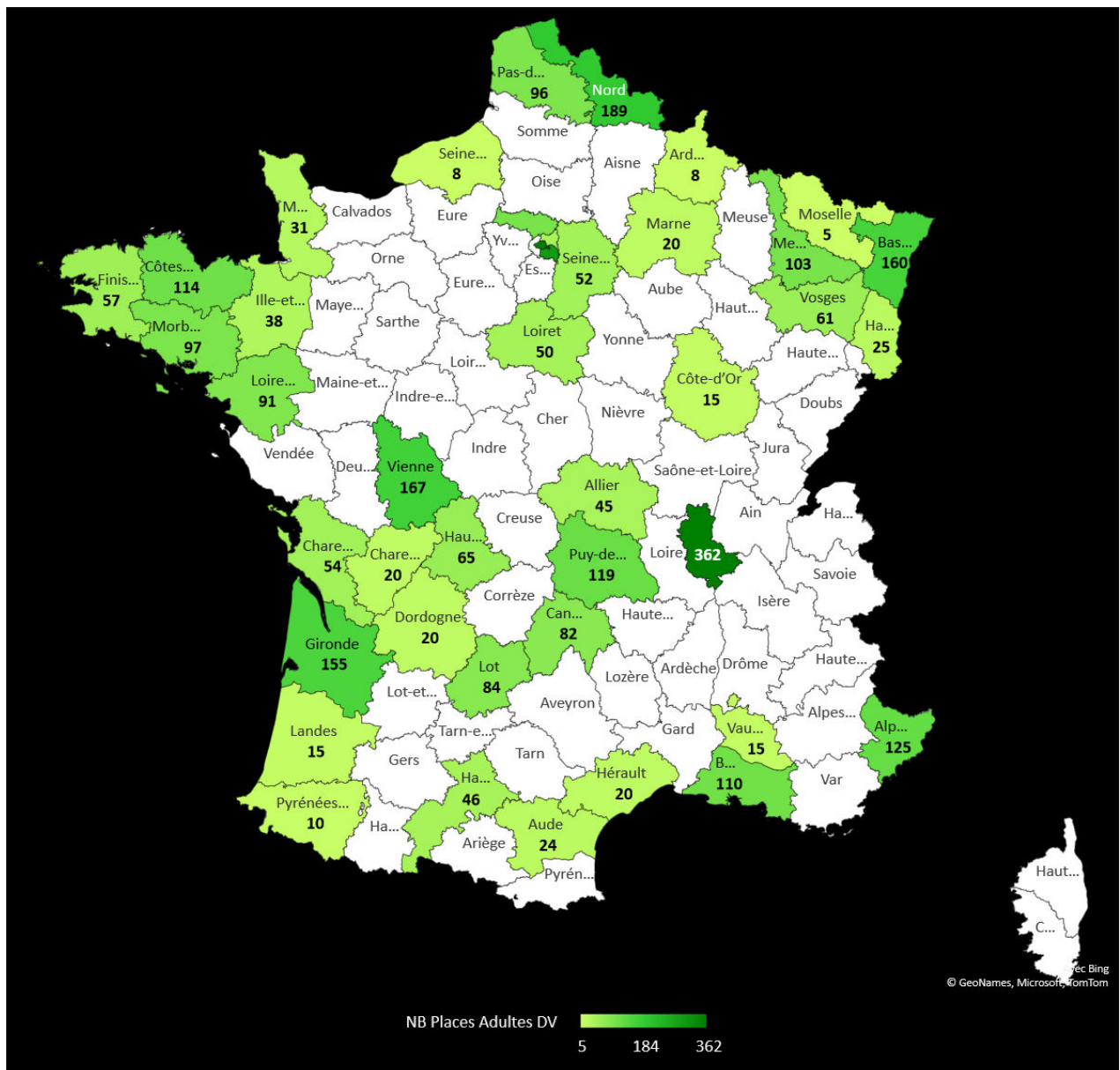
Il est à noter que **la Corse semble être dépourvue** de ces structures.



La répartition des places d'accompagnement pour adultes déficients visuels ou sourdaveugles à l'échelle des départements se présente comme suit :

- **Territoire métropolitain** : 3561 places réparties sur 42 départements, soit à peine plus de 44% des départements métropolitains couverts. Les 54 autres départements métropolitains semblent être complètement dépourvus d'établissements spécialisés pour adultes. Ces départements apparaissent en blanc sur la carte en page 17.
- **Dans les départements d'outre-mer**, 147 places sont réparties comme suit sur les 5 territoires : Guadeloupe 20 ; Martinique 37 ; Guyane 40 ; La Réunion 50 et **Mayotte 0**.

La carte ci-après indique la présence d'établissements et services pour adultes déficients visuels pour chaque département de France métropolitaine. Elle agrège ainsi des structures répondant à des besoins très variés, relevant des trois domaines cités plus haut : établissements et foyers d'hébergement, établissements de la formation et du travail protégé, et services d'accompagnement en milieu ordinaire. Selon le type de besoin identifié, le nombre de départements accueillant une structure experte peut s'avérer nettement plus faible. Des focus thématiques sur les pages qui suivent permettent d'affiner la répartition géographique de l'offre pour chacun des trois domaines.



(données FINESS à fin 2022 - France métropolitaine)

« Nous identifions 54 départements français, où aucun établissement ou service ne propose un accompagnement spécifique aux personnes déficientes visuelles, et ce même après avoir agrégé des structures qui répondent à des besoins très variés ! »

Liste des ESMS : Adultes déficients visuels ou sourdaveugles

Départements	Noms & types de structures	Nb places
03 Allier	EA - CDTD LA CROISADE DES AVEUGLES	9
	EAM LA PYRAMIDE	15
	EANM LA PYRAMIDE	21
06 Alpes-Maritimes	F.A.M. LES GLYCINES	23
	SAMSAH NICE	16
	SAMSAH LE CANNET	7
	ESAT L'ALMANDIN	52
	SAMSAH MENTON	5
	FV - FOYER DE VIE LES BOUGAINVILLIERS	22
08 Ardennes	ESAT AFEIPH FUMAY	8
11 Aude	EAM LE CARIGNAN	24
13 Bouches-du-Rhône	SAMSAH DE L'ARRADV	15
	EANM LES NENUPHARS	23
	MAS LES CHANTERELLES	21
	ESAT DES CATALANS	51
15 Cantal	FV - FOYER HANDI AIDE HILAIRE MALEYSSON	42
	EANM - FOYER HANDI AIDE L'OSTALET	40
16 Charente	SAVS DIAPASOM	20
17 Charente-Maritime	FV - FOYER DE VIE - RESIDENCE LA GUYARDERIE	32
	FAM LA GUYARDERIE – IRSA	10
	SAVS DIAPASOM	12
21 Côte-d'Or	ESAT ACODEGE MARSANNAY	15
22 Côtes-d'Armor	FAM BEAUBOIS	40
	SAVS VOIR ENSEMBLE 22	46
	FV - FOYER DE VIE LE BEL HORIZON	18
	FAM LE BEL HORIZON	10
24 Dordogne	FV - FOYER LA PEYROUSE (DEF. AUDIT VISION)	20
29 Finistère	SAVS DE L'IPIDV	57
31 Haute-Garonne	SAMSAH 'LESTRADE'	18
	ESRP - SERV. REEDUCATION PROFESSIONNELLE IJA	18
	ESRO -CENTRE PREORIENTATION CESDV/IJA	10
33 Gironde	ESAT LE PUCH	37
	SAMSAH GIHP	20*
	FH - FOYER LE PHARE DE BORDEAUX	55
	ESAT LES EYQUEMS - MERIGNAC	43
34 Hérault	SAMSAH FAF LR	15
	SAVS FAF LR	5
35 Ille-et-Vilaine	FV - FOYER DE VIE ANDRE BRETON	16
	SAVS ANGELE VANNIER	22
40 Landes	SAMSAH IRSA	15
44 Loire-Atlantique	FAM NOTRE DAME DE TERRE NEUVE	32
	EA - CDTD FRERE FRANCES	8
	SAMSAH LES HAUTS THEBAUDIERES	15
	ESRP - ESRP/ESP LES HAUTS THEBAUDIERES	30
	ESPO - ESP/ESRP LES HAUTS THEBAUDIERES	6

Départements	Noms & types de structures	Nb places
45 Loiret	SAVS D'ORLEANS	50
	MAS - EQUIPE RELAIS HANDICAPS RARES	0
46 Lot	FV L'OREE DU BOIS	42
	FV -FOYER OCCUPATIONNEL MARTHE ROBIN	42
50 Manche	FV - FOA - VAUDRIMESNIL	31
51 Marne	SAVS – INSTITUT MICHEL FANDRE	20*
54 Meurthe-et-Moselle	FAM -RESIDENCE DES TROIS FONTAINES	23
	ESAT DE L'INST J. AVEUGLE-DEFIC VISUELS	45
	ESAT DE L'INST J. AVEUGLE-DEFIC VISUELS	35
56 Morbihan	ESAT LA CHARTREUSE	42
	FAM LE LIORZIG	15
	SAVS SENSORIEL ET LANGAGE	40*
57 Moselle	EA - C.D.T.D. ASSOCIATION DES AVEUGLES	5
59 Nord	FV - FOYER OCCUPATIONNEL LES LUCIOLES	8
	FV - FOYER OCCUPATIONNEL LE SOLEIL BLEU	30
	FV - FOYER VIE ADULTES PLURIHANDICAP ARTRES	33
	FV - SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR LE SOLEIL BL	3
	SAVS REMORA VOIR ENSEMBLE	3
	FAM FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	15
	FAM ASRL DE SECLIN	18
	FAM QUESNOY SUR DEULE	18
	FV - FOYER OCCUP. CLOS DE LA CHESNAIE	12
	ESAT JEMMAPES LAMARTINES ASRL	7
	ESAT RENAISSANCE	32
	FAM LE SOLEIL BLEU	10
62 Pas-de-Calais	FAM COALLIA CALONNE-RICOUART	43
	FAM L'ABBAYE	19
	FV - FOYER DE VIE ISBERGUES	34
63 Puy-de-Dôme	ESAT D'ESCOLORE	51
	FH - FOYER D'HEBERGEMENT D'ESCOLORE	31
	ESRP - CTRE DE REED.PROF. DEFIC.VISUELS	18
	CRDV - CENTRE REEDUCATION DEFI VISUELS	8
	SAVS D'ESCOLORE	11
64 Pyrénées Atlantiques	SAVS LES PEP 64	10*
67 Bas-Rhin	FH - FOYER APPARTEMENT	20
	SAVS POUR AVEUGLES	20
	ESAT LES ATELIERS DU PETIT PRINCE	20
	EA - ATEL.PROT.AVEUG.ALS.LOR.STRASBO	60
	FAS DE L'INSTITUT DES AVEUGLES STILL	40
68 Haut-Rhin	EA - CTRE DISTRIB TRAV A DOMICILE	12
	SAMSAH LE PHARE	13
69 Rhône	FAM MAISON DES AVEUGLES	30
	FV - FOYER DE VIE ODETTE WITKOWSKA	14
	S.A.V.S.	30
	ESAT GALLIENI MEYZIEU	22
	EANM - DOMICILE COLLECTIF ODETTE WITKOWSKA	7
	EANM - FOYER D'HEBERGEMENT ODETTE WITKOWSKA	45
	ESRP - ECOLE MASSO-KINE.POUR DEF.VISUEL	65



Départements	Noms & types de structures	Nb places
69 Rhône	ESAT ODETTE WITKOWSKA	81
	ESAT GALLIENI VILLEURBANNE	68
75 Paris	EAM ANNE BERGUNION	20
	EANM - FOYER D'HEBERGEMENT VALENTIN HAUY	39
	ESRP - CRP VALENTIN HAUY	170
	EANM - FOYER DE VIE SAINT PAUL	12
	ESRP - CRP FORJA	40
	EA - ATELIER PROTEGE DE LA VILLETTE	30
	SAVS JACQUIER	50*
76 Seine-Maritime	EA - ENTREPRISE ADAPTEE ASS DELAMARE	8
77 Seine-et-Marne	SAMSAH REMORA 77	20
	FH - FOYER HEBERGEMENT CLEMENTINE	25
	FV - FOYER DE VIE CLEMENTINE	7
84 Vaucluse	SAMSAH ARRADV	15
86 Vienne	CR - CENTRE DE RESSOURCES CRESAM	20
	FAM - LARNAY SAGESSE	44
	SAVS - DIAPASOM	9
	FV - FOYER DE VIE SOURDS-AV. LA VARENNE	20
	FV - FOYER DE VIE (LARNAY SAGESSE)	7
	ESAT SOURD-AVEUGLE - LA CHAUME	31
	FH - FOY. HEBERG. ESAT SOURD-AVEUG	19
	SAVS - ESAT SOURD-AV	13
	FV - SECTION ANNEXE - ESAT LA CHAUME	4
87 Haute-Vienne	ESPR - IFMK DV APSAH	65
88 Vosges	FH - FOYER LA TUILERIE	19
	ESAT AVSEA ANNEXE D'EPINAL	42
93 Seine-Saint-Denis	SAMSAH REMORA 93	45
94 Val-de-Marne	ESRP - CRP PAUL ET LILIANE GUINOT	125
	ESAT TRAIT D'UNION	100
	FH - FOYER HEBERGEMENT ANDRE VILLETTE	36
	FV - FOYER DE JOUR ANDRE VILLETTE	33
95 Val-d'Oise	SAVS REMORA 95 CERGY	90
	EA - ATELIER PROTEGE D EZANVILLE	13
971 Guadeloupe	CENTRE DE BASSE VISION GUADELOUPE 16-60	20*
972 Martinique	EA - ATELIER PROTEGE	12
	ESAT APPAHM	25
973 Guyane	SAMSAH	40
974 La Réunion	SAMSAH DV NORD (IRSAM)	25
	SAMSAH DV SUD (IRSAM)	25

Les nombres marqués d'un (*) représentent une approximation des places dédiées aux personnes déficientes visuelles, quand le régime d'autorisation porte sur un volume de places englobant plusieurs types de handicaps.

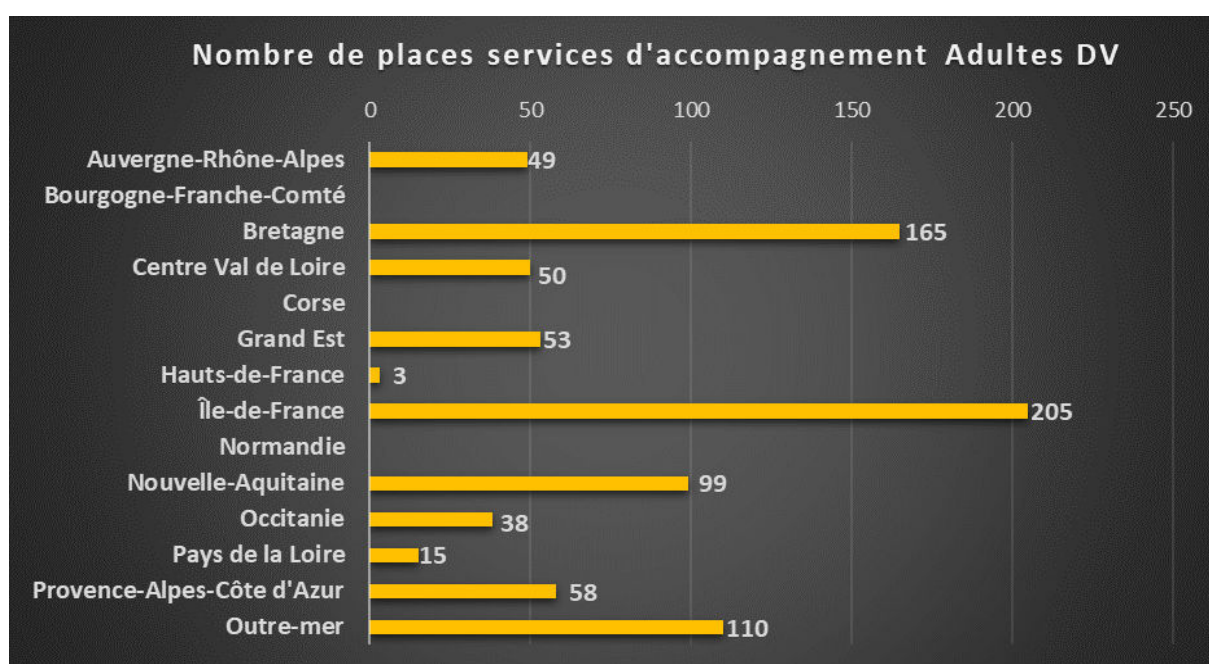


Focus sur les services d'accompagnement pour adultes (SAVS et SAMSAH)

Sur le territoire national, 845 places dans les services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes déficients visuels ou sourdaveugles se répartissent comme suit entre les régions. On constate **une forte concentration de places, équivalente à plus de 75% du total, sur 5 d'entre elles** : Ile de France (205), Bretagne (165), Outre-mer (110, soit 50 La Réunion, 40 Guyane et 20 Guadeloupe) ; Nouvelle Aquitaine (99), Provence-Alpes-Côte d'Azur (58).

Quant aux autres régions, les places se répartissent comme suit : Grand Est (53), Centre Val de Loire (50), Auvergne-Rhône-Alpes (49), Occitanie (38), Pays de la Loire (15) et Hauts-de-France (3).

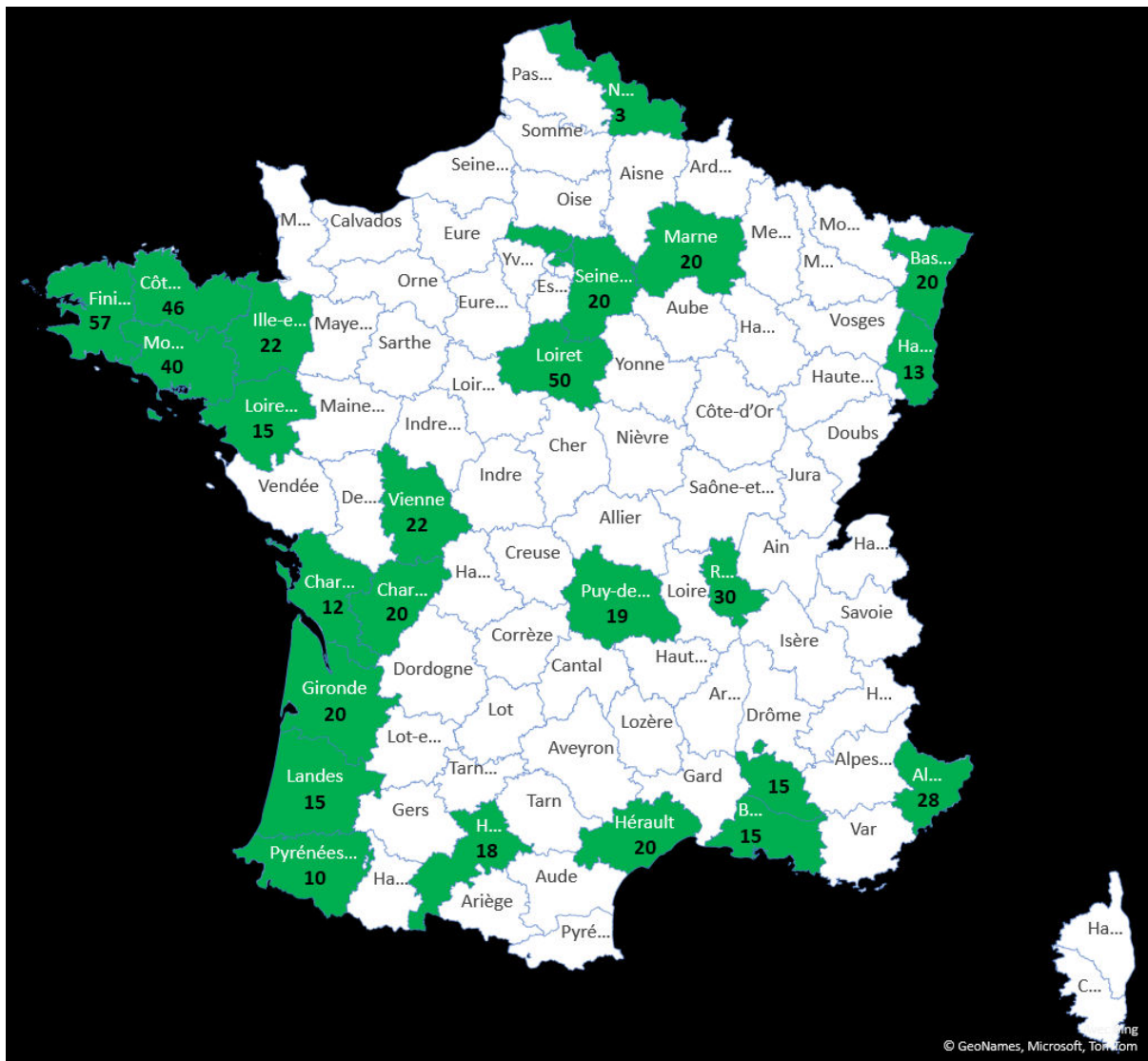
Il est à noter que les **3 régions** suivantes semblent être **complètement dépourvues** de services d'accompagnement pour personnes déficientes visuelles : Bourgogne-Franche-Comté, Corse et Normandie.



L'échelle départementale étant bien davantage celle de la proximité, il est important de souligner que **seuls 30 départements (dont 3 départements d'outre-mer) sont pourvus de tels services**.

La création et la tarification de SAVS relève effectivement de la compétence exclusive de l'exécutif départemental et peut refléter des choix politiques et/ou des contraintes de moyens du département concerné. Les départements dotés de services d'accompagnement pour adultes apparaissent en vert sur la carte en page 22.

S'agissant des SAMSAH, leur création et tarification relèvent de la compétence partagée du Département et de l'agence régionale de santé (ARS).



(données FINESS 2022 -France métropolitaine)

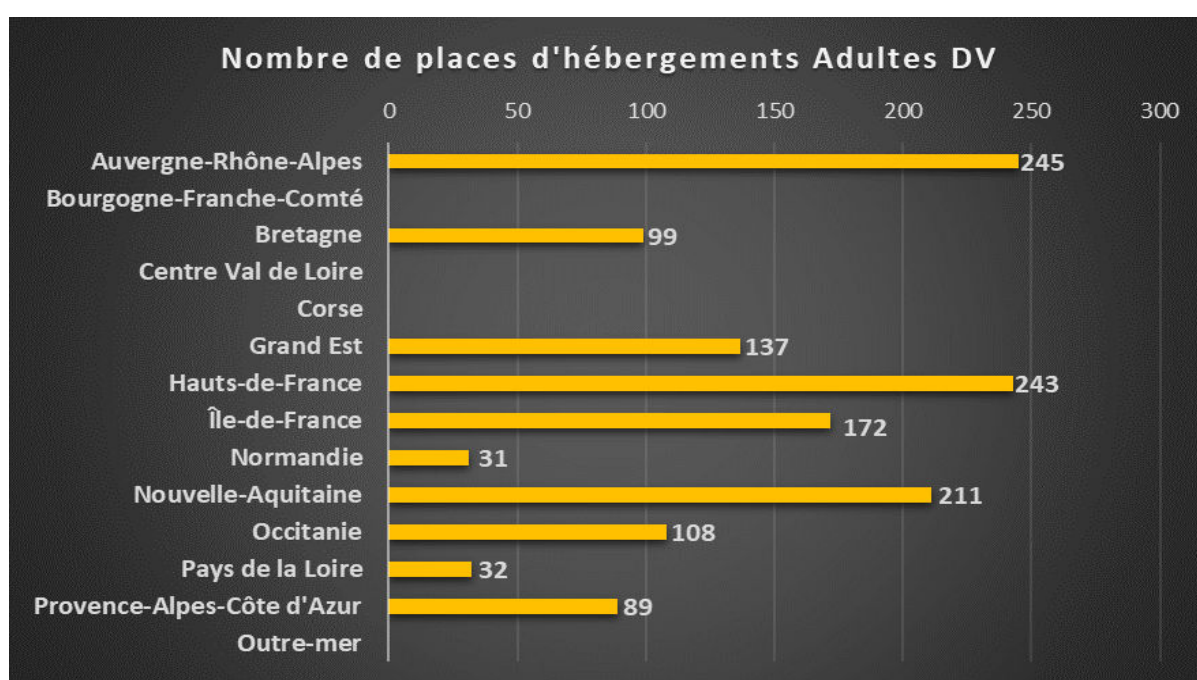
« Dans 71 départements français (métropole et outre-mer), il n'y a pas de service spécifiquement dédié à l'accompagnement médico-social au quotidien des personnes déficientes visuelles adultes »

Focus sur les établissements d'hébergement pour adultes déficients visuels (FV, FH, MAS, FAM...)

Sur le territoire national, 1367 places sont installées pour accueillir des adultes déficients visuels ou sourdaveugles. Elles se répartissent géographiquement sur 10 régions avec une **plus grande concentration de places, à savoir plus de 65% du total, sur 6 d'entre elles** : Auvergne Rhône Alpes (245), Hauts de France (243), Nouvelle Aquitaine (211), Ile de France (172), Grand Est (137) et Occitanie (108).

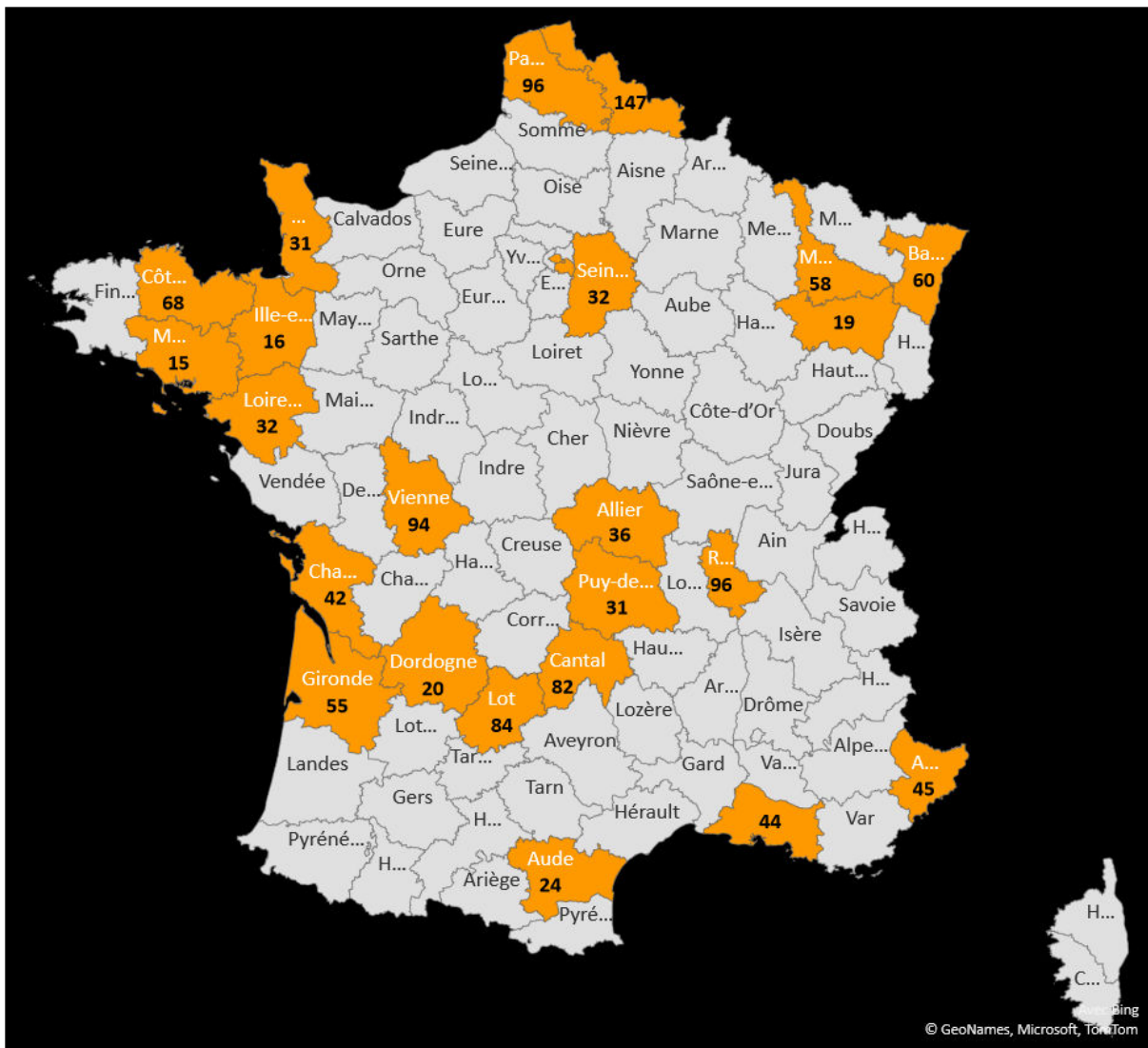
Quant aux autres régions, les places se répartissent comme suit : Bretagne (99), PACA (89), Pays de la Loire (32), Normandie (31).

Il est à noter que **4 régions semblent être dépourvues** de ces établissements : Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Corse et les départements d'Outre-mer.



Considérant le maillage au niveau départemental, nous identifions **25 départements qui accueillent sur leur territoire un établissement d'hébergement pour adultes déficients visuels**, médicalisé ou non. Ces départements apparaissent en orange sur la carte en page 24.

Les établissements non médicalisés, parmi lesquels les Foyers d'hébergement et Foyers de vie, relèvent en effet exclusivement de la compétence du Président du Conseil départemental. Les établissements médicalisés, en revanche, relèvent de la compétence partagée du Département et de l'ARS, à l'exception des Maisons d'accueil spécialisées pour qui la seule agence régionale de santé est compétente.



(données FINESS 2022 -France métropolitaine)

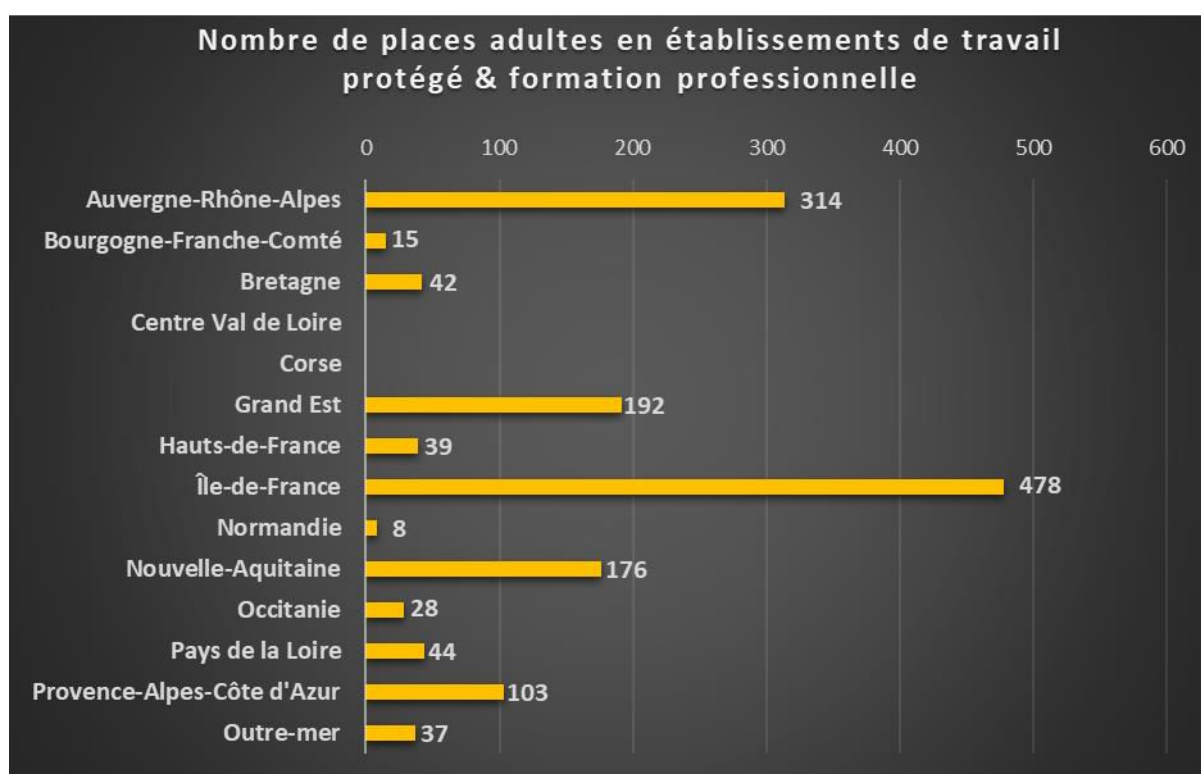
« 1367 places dans 57 établissements, répartis sur 25 départements pour accueillir et héberger des personnes déficientes visuelles adultes »

Focus sur l'offre de établissements de travail protégé et de formation professionnelle (EA, ESAT, ESPO, ESRP)

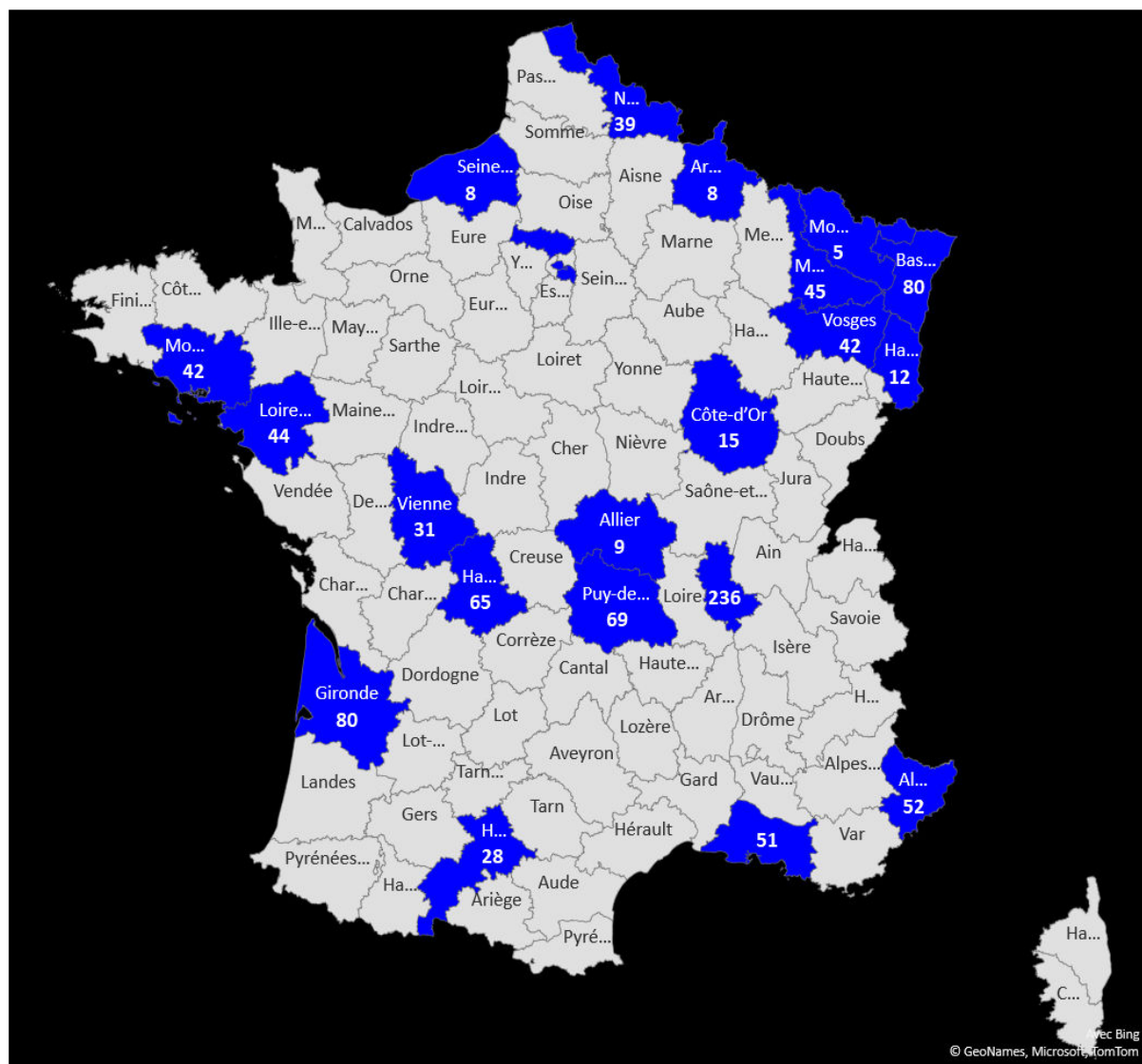
Sur le territoire national, 1476 places de formation et d'accompagnement au travail pour adultes déficients visuels ou sourdaveugles sont installées dans 12 régions, avec une **forte concentration de places, à savoir plus de 85% du total, sur les 5 régions** suivantes : Ile de France (478), Auvergne-Rhône-Alpes (314), Grand Est (192), Nouvelle Aquitaine (176) et PACA (103).

Pour les autres régions, les places se répartissent comme suit : Pays de la Loire (44), Bretagne (42), Hauts-de-France (39), Outre-mer (37 en Martinique uniquement), Occitanie (28), Bourgogne-Franche-Comté (15), Normandie (8).

Les **régions Centre Val de Loire et la Corse semblent être dépourvues** d'établissements dédiés à la déficience visuelle. Des structures multihandicap peuvent toutefois également accueillir des personnes déficientes visuelles, et l'accès pour elles aux formations de droit commun se développe progressivement. Sans parler de l'insertion professionnelle dans le monde du travail ordinaire qui est aujourd'hui possible grâce à la maîtrise des aides techniques, ce qui est susceptible de réduire les besoins en structures de travail spécialisées pour déficients visuels.



La répartition de ces structures spécialisées à l'échelle départementale fait apparaître **23 départements métropolitains et 1 département d'outre-mer** accueillant des structures dédiées à l'insertion ou l'activité professionnelle ou encore à la formation adaptée. Ces départements apparaissent en bleu sur la carte en page 26.



(données FINESS 2022 -France métropolitaine)

«3 centres de rééducation professionnelle franciliens réunissent près de 60% des places au niveau national. 772 places sont installées dans 19 ESAT. Avec seulement 157 places et 9 structures, les entreprises adaptées au handicap visuel restent à ce jour minoritaires »

5. Centres de ressources

Outre les établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour enfants ou adultes mentionnés plus haut, le Code de l'action sociale et des familles prévoit dans son [article L312-1-I](#), alinéa 11 :

« Les établissements ou services, dénommés selon les cas centres de ressources, centres d'information et de coordination ou centres prestataires de services de proximité, mettant en œuvre des actions de dépistage, d'aide, de soutien, de formation ou d'information, de conseil, d'expertise ou de coordination au bénéfice d'usagers, ou d'autres établissements et services ».

Ces centres reçoivent à la fois les enfants et adultes en situation de handicap, leurs proches, et assurent une expertise et formation auprès des professionnels. **Leur vocation est régionale ou nationale**, et ils fonctionnent (en règle générale) sans places, à la différence des autres types d'ESMS.

Dans le champ de la déficience visuelle et de la surdité, on recense **4 centres de ressources**. Deux centres spécialisés dans la déficience visuelle, un centre expert en surdité et un centre qui accompagne spécifiquement les enjeux liés à la parentalité des personnes en situation de handicap.

Département	Nom du centre ressources	Public
59 Nord	CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES HANDICAPS RARES LA PEPINIERE	DEFICIENCE VISUELLE GRAVE AVEC OU SANS TROUBLES ASSOCIES – TROUBLES NEUROVISUELS
69 Rhône	CENTRE TECHNIQUE REGIONAL POUR LA DEFICIENCE VISUELLE	DEFICIENCE VISUELLE GRAVE – HANDICAP RARE
75 Paris	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – SAPPH USSIDF PARIS 14	DEFICIENCE VISUELLE GRAVE – DEFICIENCE AUDITIVE GRAVE – DEFICIENCE MOTRICE
86 Vienne	CRESAM – CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES HANDICAPS RARES – SURDICECITE	SURDI-CECITE AVEC OU SANS TROUBLES ASSOCIES

En 2010, plusieurs centres de ressources nationaux ont contribué à la création du GCSMS⁷ [Groupement National de Coopération Handicap Rare \(GNCHR\)](#). Ce groupement fédère les **centres nationaux de ressources** et les **équipes relais** dédiés à différents handicaps rares, dont les sensoriels. 3 missions leur sont confiées :

- Maintenir un haut niveau d'expertise, organiser les connaissances et les savoirs acquis et assurer leur diffusion
- Evaluer les situations et apporter un appui à l'élaboration des projets d'accompagnement individualisé des personnes en situation de handicap rare
- Apporter un appui aux professionnels

Le CNR La Pépinière est le centre national de référence pour la déficience visuelle, même s'il n'a pas le statut de centre de ressources au sens de l'art. L312-1 du Code de l'action sociale.

A l'inverse, le CNR Robert Laplane dispose d'une autorisation pour l'accueil et l'accompagnement de personnes avec surdité. Mais il s'agit en réalité du centre de ressources national dédié à la surdité, exclue de ce panorama.

⁷ Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (forme juridique)

6. Offre en soins de suite et de réadaptation (SSR/SMR⁸) spécialistes du handicap visuel

Sur le territoire national, seuls 14 services de soins de suite et de réadaptation sont installés. Il s'agit de structures financées par l'Assurance maladie qui relèvent du secteur sanitaire, à la différence des établissements et services du secteur médico-social. Ces établissements s'adressent dans leur grande majorité à un public adulte. L'admission s'effectue sur critères médicaux (sans orientation de la MDPH), et la réadaptation a lieu sur un temps ramassé durant lequel les personnes déficientes visuelles (ré)apprennent la mobilité et l'autonomie au quotidien, avant que des services médico-sociaux prennent potentiellement la relève.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire que tous les départements soient pourvus de telles structures spécialisées. Néanmoins, l'éloignement de leur domicile et plus globalement les durées d'attente de plusieurs mois avant l'admission en SSR sont préjudiciables pour les personnes déficientes visuelles.

Un quinzième SSR d'une capacité de 15 lits est en cours d'installation à Paris (à fin 2022).

La capacité actuellement installée est donc de 212 lits pour l'ensemble du territoire, le seul territoire d'Outre-mer pourvu étant La Réunion. 155 lits sont installés en hospitalisation de jour, et 57 en hospitalisation complète. Les départements accueillant une structure SSR sur leur territoire apparaissent en violet sur la carte en page 29.

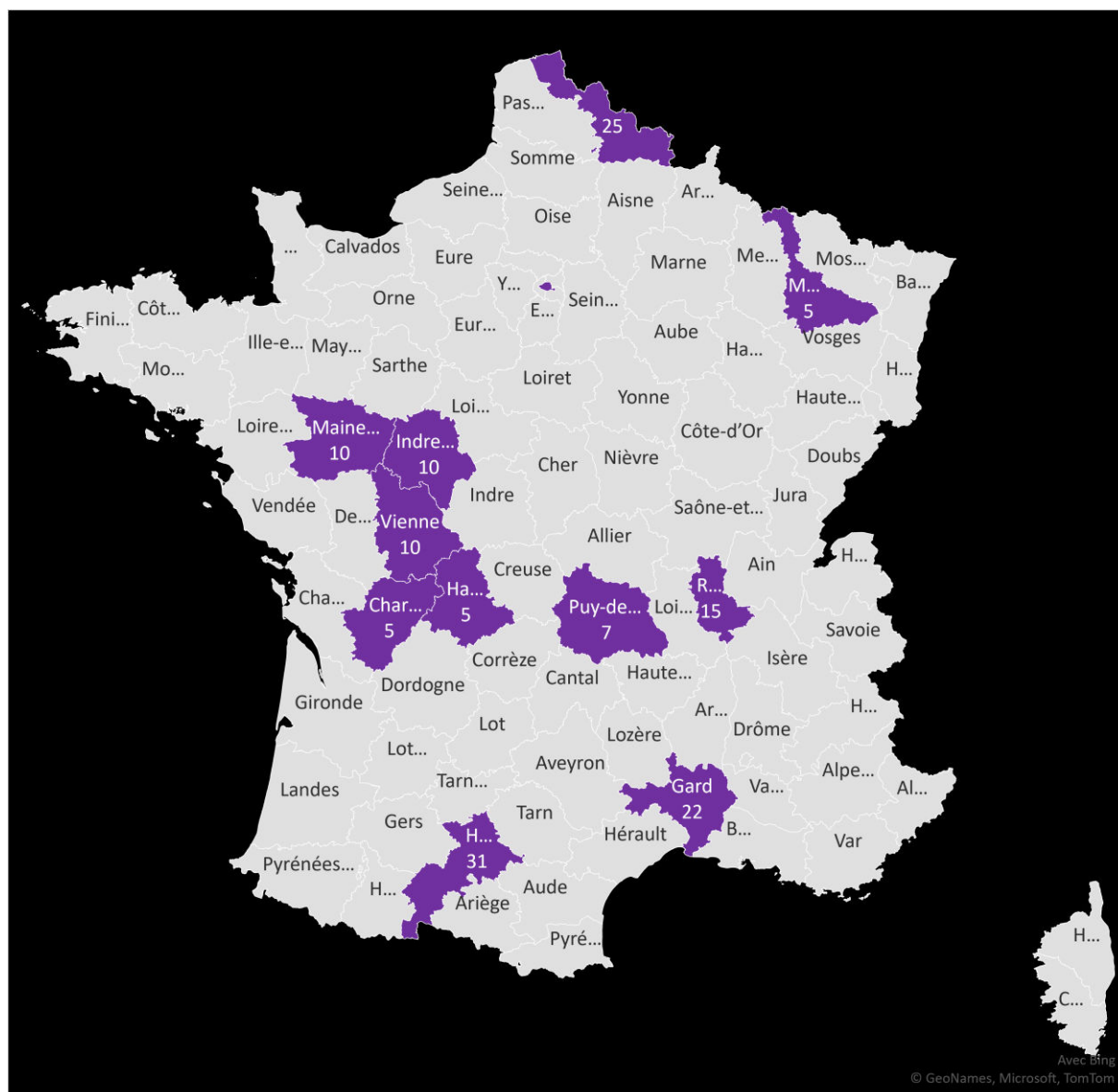
Liste des services de soins de suite et de réadaptation (SSR) pour adultes ou enfants déficients visuels

Départements	Noms établissements	Public	Nb lits ⁹
16 Charente	CSSR LES GLAMOTS - ASSOCIATION ARDEVIE	Adultes	5
30 Gard	INSTITUT ARAMAV - INSTITUT REGIONAL POUR LA REINSERTION AVEUGLES ET MALVOYANTS	Adultes	22
31 Haute-Garonne	SSR DEF VISUELS BASSE VISION A MATHIS	Adultes	15
	SSR BASSE VISION CENTRE PAUL DOTTIN	Enfants	16
37 Indre-et-Loire	MAISON DE READAPTATION FONCTIONNELLE BOIS GIBERT	Adultes	10
49 Maine-et-Loire	CENTRE REGIONAL BASSE VISION ANGERS	Adultes	10
54 Meurthe-et-Moselle	CLER BASSE VISION DOMAINE DE SANTIFONTAINE	Adultes	5
59 Nord	SSR BASSE VISION DE L'INSTITUT OPHTALMIQUE DE SOMAIN	Adultes	25
63 Puy-de-Dôme	SSR AUVERGNE BASSE VISION	Adultes	7
69 Rhône	SSR FIDEV	Adultes	15
75 Paris	HOPITAL SAINTE MARIE (EX PARIS-SUD)	Adultes	47
	<i>SMR INSTITUT DE READAPTATION VISUELLE SAINT LOUIS (à venir)</i>	<i>Adultes</i>	<i>15</i>
86 Vienne	CRF VISION AUDITION SAINT BENOIT	Adultes	10
87 Haute-Vienne	HOPITAL DE JOUR BAUDIN MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION (MPR)	Adultes Enfants	5
974 La Réunion	CENTRE DE BASSE VISION HORUS	Adultes	20

⁸ La nouvelle appellation de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) résulte de deux décrets pris en 01/2022

⁹ Nombre de lits cumulés en hospitalisation de jour (HJ) et hospitalisation complète (HC)

Cartographie des services de soins de suite et de réadaptation (SSR) pour adultes ou enfants déficients visuels



(nb lits d'hospitalisation HJ/HC, données 2022)

« 212 lits (hospitalisation de jour et hospitalisation complète), c'est la capacité de places en réadaptation fonctionnelle pour les personnes déficientes visuelles, fin 2022. »

